



## Lettre du comité local DES DROITS DE L'ENFANT

N° 13 - juillet 2019



« Je suis un enfant trouvé.  
Mais, jusqu'à huit ans,  
j'ai cru que, comme tous  
les autres enfants,  
j'avais une mère, car,  
lorsque je pleurais,  
il y avait une femme qui  
me serrait si doucement  
dans ses bras en me  
berçant, que mes larmes  
s'arrêtaient de couler »

Hector Malot  
(Sans Famille 1878).

Édito

## Une famille pour pouvoir compter sur quelqu'un et pour quelqu'un

**Le rôle de la famille est reconnu dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) comme la base des droits de l'enfant. L'article 9 de la CIDE oblige l'État à veiller «à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre son gré».**

Si la famille est fondamentale pour le développement d'un enfant, tous les enfants n'en ont malheureusement pas.

En effet, des millions d'enfants grandissent sans l'un ou l'autre de leurs parents, sans aucun des deux, voire même sans aucune famille. Beaucoup d'autres risquent d'être séparés de leur famille en raison de la pauvreté, de maladies ou de crises telles que des catastrophes naturelles et des conflits armés.

Ces enfants privés de leurs parents, de leur famille, sont davantage victimes de discrimination, de maltraitance et/ou d'exploitation.

Famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale, ce qui est important c'est que l'enfant puisse compter SUR quelqu'un et POUR quelqu'un. Parce qu'il suffit d'une seule personne pour vous bricoler une famille, un avenir où l'on n'est plus seul au monde.

**Delphine Fenasse**

*Conseillère municipale déléguée à l'Activité périscolaire*



## Les frères et les sœurs un apprentissage à vivre ensemble !

Ce qui relie bien souvent les enfants d'une même famille, c'est l'amour de leurs parents. C'est un sentiment naturel qui va nous aider à grandir.

Cet amour va participer aux bonnes relations entre frères et sœurs et consolider les liens de la fratrie.

Ils sont nourris le plus souvent de complicité, de rires et de partage. Nombreuses sont les occasions de vivre ensemble ces moments de bonheur intense.

Parfois des tensions naissent, de la jalousie, d'opposition ou de rivalités. C'est qu'au sein du groupe chacun est différent et cherche sa place. Dans cet affrontement

on se mesure à l'autre. Ces frictions entre les enfants de la même famille participent à nous préparer à vivre en société.

Sans oublier le rôle éducatif des plus grands dans une fratrie qui participent à tirer vers le haut les plus petits.

En effet, les enfants s'éduquent entre-deux, ne serait-ce que par imitation quand les plus petits copient ou cherchent à égaler les plus grands.

Pour toutes ces raisons et encore bien d'autres, vivre avec des frères et des sœurs est un apprentissage à vivre ensemble.

**Mokran BERKI**



## J'ai un nom, j'existe.

Quand un bébé naît, un de ses parents (ou la maternité) le déclare à l'état civil. C'est simple et normal. Du moins cela devrait l'être.

En fait un enfant sur trois qui naît dans le monde est privé d'état civil.

Des centaines de milliers d'enfants vivent actuellement sans existence légale parce que leur naissance n'a pas été enregistrée !

Les raisons sont multiples : pauvreté, éloignement, insécurité, conflits, discriminations de minorités. Souvent il est interdit aux femmes de déclarer la naissance donc les mamans célibataires sont exclues de ce droit.

Les conséquences sont dramatiques. Sans existence légale, l'accès à l'éducation, aux programmes de santé et de développement est interdit à ces enfants, très exposés aux enlèvements par des trafiquants et des terroristes. «Enfants fantômes», parfois orphelins, ils peuvent subir abus et exploitation.

Les mineurs ne sont pas protégés puisque leur âge ne peut être établi. Les filles, victimes de mariages précoces, souffrent particulièrement de cette injustice.

C'est en Asie du sud et en Afrique subsaharienne que ces enfants sont les plus nombreux mais il y a en Europe et même en France.

Il faut que cela change !

Avoir un état civil est un droit fondamental, inscrit dans la Convention des Droits de l'Enfant qui va avoir 30 ans. Il est temps qu'il devienne réalité. L'accès gratuit à l'état civil doit être garanti pour tout le monde.

**Huguette Chomski Magnis**

*Mouvement Pour la Paix et Contre le Terrorisme*



## Les enfants ont la parole!

Nous avons sollicité les grands des centres de loisirs Jean ZAY et Jules MICHELET au cours d'un ateliers d'expressions. Nous vous livrons donc une sélection de ces paroles d'enfants :

### GROUPE DES GRAND.E.S DU CENTRE DE LOISIRS JEAN ZAY ANIMATEUR SEBASTIEN

Ma famille compte beaucoup pour moi, c'est mon cœur.

Mon papa me manque beaucoup et j'espère que je vais le revoir.

**Chaïma**

Hier, j'ai passé un bon moment avec ma famille.

On a joué aux jeux de société le soir.

Il y a une semaine on a été à Paris se promener et c'était cool.

On a passé de bons moments, j'ai adoré, et ça m'a touché.

**Hinda**

J'ai un grand frère et un petit frère et des fois on joue à la bagarre.

Mais on s'entraide quand même.

Mon frère, je le considère comme celui qui me protège.

Et la famille, c'est vivre ensemble.

**Inès**

### La famille c'est comme des diamants, c'est précieux.

**Jahily**

Je ne dois pas être jalouse de mon frère.

C'est normal, il est plus petit que moi et c'est le chouchou de la famille.

**Nicole**

J'aime faire de la cuisine avec mon petit frère.

**Mickael**

J'ai un frère, je l'aime bien.

Mais on ne se parle pas souvent et on se voit cinq fois par jour dans la journée.

J'adore toute ma famille.

Elle est superbe.

**Kelya**

J'aime bien passer du temps avec ma famille.

**Land**

### GROUPE DES GRANDS DU CENTRE DE LOISIRS JULES MICHELET ANIMATRICES GWENDOLINE ET MARIE-MAUDE

La famille, c'est comme un arbre : Les feuilles c'est nous.

Parfois les feuilles peuvent changer de couleurs, d'humeurs et de nombre.

Elles peuvent parfois tomber aussi.

Et elles s'entraident, se battent, elles s'aiment.

Mais parfois, il y a des feuilles qui ne peuvent pas se sentir bien dans leur arbre.

**Line**

J'ai eu de la chance de tomber sur cette famille.

Car je peux apprendre des choses et moi-même j'en apprend à ma petite sœur.

En tout cas chaque famille est exceptionnelle pour ses capacités à elle.

Elles sont toutes différentes.

**Rose**

### La famille : C'est quand vous avez des problèmes, ils sont toujours là pour nous.

**Morgane.**

Pour moi la famille : c'est d'être entouré de parents qui sont à ton écoute.

Moi je suis une fille unique, donc je suis des fois contente d'être fille unique.

Et des fois j'étais seule mais grâce à mes parents, ils m'ont permis d'évoluer.

**Sarah.**

La famille, c'est être solidaire et essayer de les aider quand ils en ont besoin.

**Noé.**

La famille : C'est quelque chose qu'on n'oubliera jamais dans nos cœurs.

La famille c'est des gens qui nous élèvent même si parfois, ils nous crient dessus.

C'est pour nous protéger du danger.

Nos parents sont nos trésors que personne ne peut remplacer.

Et nous, les enfants, nous sommes pour eux les prunelles de leurs yeux.

Nos frères et sœurs se sont pour nous du bonheur même si on se querelle chaque fois qu'on s'énerve.

Et même si on les aime de tous notre cœur.

**Arun et Thais.**



Les familles heureuses se ressemblent toutes ;  
Les familles malheureuses sont malheureuses chacune à sa façon.  
Léon Tolstoï

## À la question quelle est la place de l'enfant dans la famille ? J'ai répondu quelle place pour l'enfant à la famille ?

Si la famille est le premier maillon d'une société, de qui parlons-nous exactement : maman-papa, maman-maman, papa-papa, grands-parents, des arrière-grands parents, oncles-tantes, cousins-cousines, ou pour les enfants soldats : le commandant et autre soldat ?

Et pour les enfants des rues : les autres enfants qui partagent leur sort ?

Nous ne pouvons pas répondre d'une façon générale à la première question, il y a autant de places pour les enfants qu'il y a de familles, en effet de la famille où l'enfant est roi à la famille où l'enfant est martyrisé, nous constatons beaucoup de type de familles, la famille possessive, la famille nocive, la famille nombreuse où le premier né, surtout si c'est une fille deviendra la deuxième maman de la maison avec les charges qui s'y rapportent. Les familles donnent la place à l'enfant bien souvent selon l'éducation que les parents ont reçue. Selon aussi l'amour qu'ils portent pour l'enfant. La littérature est pleine d'histoires des relations entre la famille et l'enfant, très peu se ressemblent. Il n'en est pas de même pour l'enfant, tout dépend de l'âge de celui-ci. De la petite enfance, puis l'enfance, la préadolescence, l'adolescence et le jeune adulte. Dans les premiers temps de sa vie jusqu'à la préadolescence ce qui prime c'est l'amour qu'il porte à ses parents. Après cela dépend de la place que lui ont donné les parents dans la famille, il s'émancipe. Il n'y a pas de recette pour être parents et fonder une famille néanmoins la loi et des organismes comme l'Unicef veillent à ce que tous les enfants puissent avoir une enfance qui permette leur épanouissement.

**Pascal DEFER**  
représentant de l'UNICEF sur la Ville



# Droit de l'enfant à la famille et obligation des parents

## Le cas particulier du délaissement parental



La place des parents, et de la famille en général, semble fondamentale pour le développement d'un enfant. Ainsi, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dans son article 9, reconnaît à l'enfant un « droit à la famille ». Ce droit à la famille vise surtout les enfants qui ont été séparés de leurs parents du fait de circonstances telles que la guerre ou l'exil.

Mais qu'en est-il lorsqu'un enfant est abandonné par ses parents ? Le mot « abandon » est violent pour les enfants eux-mêmes et, suite à la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, on ne parle plus d' « abandon d'enfant », mais de « délaissement parental ».

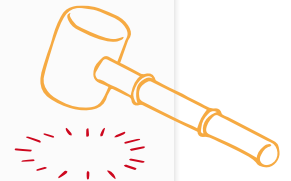
L'article 381-1 du Code civil définit les critères du délaissement parental : Après proposition de mesures appropriées de soutien pour les parents, les 3 conditions pour que le délaissement parental soit reconnu par la Justice sont :

- 1- Les parents n'ont pas entretenu avec l'enfant de relations en lien avec son éducation.
- 2- Cette absence de relations avec leur enfant doit dater d'au moins un an.
- 3- Les parents ne doivent pas avoir été empêchés d'être en relation avec leur enfant.

Après avoir constaté le caractère volontaire du délaissement parental, le juge compétent pourra :

- sanctionner les parents sur le plan civil et pénal.
  - déléguer, pour une période transitoire, l'autorité parentale à l'entité ayant recueilli l'enfant ou à qui ce dernier a été confié,
  - rendre l'enfant immédiatement adoptable, afin de lui redonner un « droit à la famille ».
- Dans l'intérêt de l'enfant, la loi impose en effet aux parents de protéger leur enfant, d'assurer son éducation et de permettre son développement.

Brigitte Heimroth



## Du côté de la médiathèque

**La famille a bien changé. Bien sûr le modèle papa/maman/ les enfants existe toujours mais il suffit de poser la question aux copains et copines de l'école pour se rendre compte qu'il y a plein de façons de vivre en famille !**

Les enfants d'aujourd'hui vivent parfois avec un seul de leurs parents, dans des familles recomposées, avec 2 mamans, 2 papas ou encore dans une famille d'accueil.

Ils peuvent être enfant unique, adopté, membre d'une famille nombreuse... Et s'ils peuvent parfois se sentir perdus entre beaux-parents, demi-frères et garde partagée, quand l'amour est là (et avec un peu d'organisation), tout fonctionne !

Toutes les sortes de familles sont représentées avec humour et tendresse dans cet album documentaire à retrouver à la médiathèque et à partager (en famille !) à partir de 8 ans.

**La Famille dans tous ses états**, Alexandra Maxeiner et Anke kuhl, Editions La Joie de Lire, 2017.

Nathalie MOREL

